



**Salon du livre
de l'Outaouais**
slo.qc.ca



**Maison
des arts
littéraires**

Politique sur l'allocation des bénévoles de la Corporation du Salon du livre de l'Outaouais (SLO/MAL)

1. Avant propos

Cette politique s'adresse à tous les bénévoles qui participent au SLO et à la MAL, et couvre l'ensemble des activités de la corporation. Les montants d'argent prévus dans cette politique guident la base de l'allocation des bénévoles sur la base de quarts travaillés lors d'activités de la corporation.

Il importe cependant de permettre à l'équipe du SLO, sous l'approbation de la direction générale, de déroger à ces montants dans certains cas exceptionnels. Les bénévoles sont en lien direct avec l'équipe de la corporation du Salon du livre de l'Outaouais par le biais de l'agent·e dédié·e à cette tâche et le comité général des bénévoles.

Cette politique sera révisée après la première année d'application, puis tous les trois ans (3) par la suite, afin que les diverses réalités ainsi que les modulations du coût de la vie soient prises en compte.

2. Description de la tarification

Bénévoles réguliers

Des collations et boissons seront offertes en tout temps lors des quarts de bénévolat au SLO et à la MAL. Au SLO, un micro-ondes et un mini frigo seront aussi mis à la disposition des bénévoles dans la salle de repos désignée.

Bénévoles du comité général

Les membres du comité général reçoivent une allocation forfaitaire de 60\$ par journée de travail au SLO (8 h et plus), ou de 30\$ par demi-journée.

Les frais de transport: Les frais de transport sont remboursés au montant de 0,50\$/km, aux fins d'activités du SLO et de la MAL, à la demande de l'équipe et en coordination avec l'équipe, pour se rendre du point de départ jusqu'aux activités, aller-retour. Les déplacements réguliers

des bénévoles pour se rendre faire des quarts de travail au Salon ou à la MAL ne sont pas remboursés.

Les frais de stationnement: Les frais de stationnement sont défrayés uniquement selon la décision prise par la direction générale du Salon du livre de l'Outaouais et la Maison des arts littéraires sur recommandation de l'agent-e responsable des bénévoles.


Hébergement: Les bénévoles résidant en Outaouais ou à Ottawa ne sont pas éligibles, sauf en cas de force majeure.

3. Modalités de paiement

Le paiement aux bénévoles sera remis en espèce, et celui des membres du comité général sera remis par transfert bancaire. Le paiement est réalisé le jour de l'activité ou bien après avoir réalisé l'ensemble des quarts de travail attribué au bénévole.

4. Officialisation


Cette politique sur la rémunération des bénévoles a été approuvée par le Conseil d'administration du Salon du livre de l'Outaouais en date du 18 août 2025. Elle sera en vigueur à compter du 1er septembre 2025, et le restera tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas modifiée ou abolie.



Claudia Legault-Dallaire
Présidente du Conseil d'administration
de la Corporation du Salon du livre de l'Outaouais

20 août 2025


Date



Myriam Roy,
Co-directrice générale de la
Corporation du Salon du livre de l'Outaouais

20 août 2025

Date



Lianne Rheault-Leblanc,
Co-directrice générale de la
Corporation du Salon du livre de l'Outaouais

20 août 2025

Date